



PRÉFET DE LA VIENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Poitiers, le 26 septembre 2022

Convention territoriale de partenariat relative à la sécurité et à la lutte contre les marchés parallèles de tabac

Lundi 26 septembre, Jean-Marie Girier, préfet de la Vienne ; Cyril Lacombe, procureur de la République de la Vienne ; Gisèle Clément, directrice régionale des douanes de Poitiers ; Jean Durand, président du syndicat des buralistes de la Vienne ; Commissaire général Prost, directeur départemental de la sécurité publique de la Vienne et Général Girault, commandant de groupement de gendarmerie de la Vienne ont signé une convention partenariale relative à la sécurité des établissements et à la lutte contre les marchés parallèles de tabac.

Cette convention territoriale, déclinaison de la convention nationale signée le 28 janvier 2022 par le ministère de l'Intérieur, le ministère chargé des comptes publics et la confédération des buralistes, concrétise la volonté commune d'améliorer la mise en sécurité des 193 débits de tabac de la Vienne.

Avec un double statut de commerçant indépendant et de préposé de l'Administration, les buralistes exercent le monopole de la vente au détail du tabac sous le contrôle de la Direction générale des douanes et droits indirects.

Particulièrement exposé en raison de la nature des produits vendus, ce réseau de proximité est accompagné par l'État pour la protection des débits de tabac, la lutte contre la fraude et le trafic de tabac de contrebande.

Cette convention permet de :

- renforcer la sécurité des débits de tabac et des buralistes ;
- mettre en place un cadre d'échange et de concertation sur la thématique de la sécurité de la profession pour permettre d'exercer sereinement ;
- favoriser l'information des forces de la sécurité intérieure susceptible d'impacter la sécurité des buralistes ;
- systématiser les signalements relatifs à l'ensemble des fraudes et des infractions dont les buralistes pourraient être victimes ;
- mettre en œuvre des diagnostics, des conseils de sécurité et des réunions de sensibilisation ;
- améliorer la formation des buralistes en matière de sécurité ;
- accroître la lutte contre les « marchés parallèles » de tabac, via une intensification de la coopération entre les services de l'État, sur la base notamment des actions engagées par la douane, administration tutelle du réseau national des buralistes.

Contact presse

Cabinet du préfet

**Bureau de la communication
interministérielle**

Mél anne-laure.jouteux@vienne.gouv.fr



7, place Aristide Briand

86000 Poitiers